

18 novembre 2014

## **Avis aux parties intéressées**

La commission d'examen conjoint du Projet de stockage de déchets radioactifs à faible et moyenne activité dans des couches géologiques profondes annonce par la présente que la commission a fermé le dossier de l'évaluation environnementale. Les renseignements dont elle a besoin pour remplir son mandat ont été reçus et rendus publics dans le registre. Désormais, aucun renseignement ou commentaire supplémentaire ne sera accepté par la commission.

La commission d'examen conjoint prépare maintenant son rapport d'évaluation environnementale, qui présentera la justification, les conclusions et les recommandations de la commission ainsi qu'un résumé des commentaires qu'elle a reçus du public durant l'examen.

La Commission d'examen conjoint a fait part à la ministre de l'Environnement et au président de la Commission canadienne de sûreté nucléaire qu'en raison du volume et de la complexité des renseignements reçus, il n'est pas possible pour la commission de terminer son rapport dans les 90 jours suivant la fermeture du dossier, tel que stipulé dans le cadre de référence original de l'entente relative à la commission d'examen conjoint. Cependant, la commission achèvera son rapport dans le délai imparti dans l'entente modifiée du 12 août 2012. La commission présentera son rapport à la ministre de l'Environnement le 6 mai 2015 ou avant, soit 515 jours après l'entrée en vigueur de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)* (le 6 juillet 2012). Ce délai ne comprenait pas le temps nécessaire au promoteur pour fournir les renseignements supplémentaires demandés par la commission.

Après la présentation du rapport de la commission et selon la décision du gouvernement du Canada à savoir si le projet de stockage de déchets radioactifs peut aller de l'avant, la commission pourra prendre une décision au sujet de la demande de permis du promoteur pour la préparation du site et la construction de l'installation de stockage.

Les documents concernant l'examen du projet peuvent être consultés dans le registre public en ligne, à [ceaa.gc.ca](http://ceaa.gc.ca), au numéro de référence [17520](#). La lettre de la commission d'examen conjoint à la ministre de l'Environnement et au président de la Commission canadienne de sûreté nucléaire peut être consultée directement à <http://www.ceaa-acee.gc.ca/050/documents/p17520/100520E.pdf>.

## **À propos du projet**

Le projet de stockage dans des couches géologiques profondes est une proposition d'Ontario Power Generation qui vise à préparer un site pour y construire et y exploiter une installation pour la gestion à long terme de déchets radioactifs à faible et moyenne activité dans des couches géologiques profondes au site nucléaire de Bruce, dans la municipalité de Kincardine, en Ontario. Les déchets radioactifs à faible activité comprennent des éléments industriels qui ont été contaminés pendant les activités courantes de nettoyage et d'entretien dans des centrales nucléaires. Les déchets radioactifs à moyenne activité se composent principalement de composantes de réacteurs nucléaires usagées, de résines échangeuses d'ions ainsi que de filtres utilisés dans la purification des filières nucléaires. Le combustible nucléaire utilisé ne sera pas stocké ou géré dans l'installation de stockage dans des couches géologiques profondes.